

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 30/10/2024 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom commercial : Eucalyptus mint & rain UFI : YCNT-35NK-P006-QF9F

Code du produit : -

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel

Réservé à un usage professionnel

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Scent&More ZI de l'Argile FR 06370 MOUANS-SARTOUX

FRANCE

info@scentandmore.com, www.scentandmore.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	H411

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)

Conseils de prudence (CLP)





GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

Contient : LIMONENE DROIT (+100); EUCALYPTOL; MELONAL; LINALOL; ACETATE LINALYLE;

CITRONELLOL; DAMASCONE ALPHA; METHYLIONONE GAMMA; ISO E SUPER; SALICYLATE HEXYLE; ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE; COUMARINE; SALICYLATE BENZYLE; CYCLOHEXYL PROPIONATE ALLYLE; (S)-p-mentha-1,8-diène; l-limonène; l-Carvone

Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

 $\mbox{H411}$ - Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

: P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette).

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
ISO E SUPER	N° CAS: 54464-57-2 N° CE: 259-174-3	6,05	Aquatic Chronic 1, H410 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
	N° REACH: 01-2119489989- 04-XXXX		
LINALOL	N° CAS: 78-70-6 N° CE: 201-134-4 N° Index: 603-235-00-2 N° REACH: 01-2119474016- 42-0000	4,75222	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
FLOROZA	N° CAS: 63500-71-0 N° CE: 405-040-6 N° Index: 603-101-00-3 N° REACH: 01-0000015458-64 / 01-2119455547-30	3,8	Eye Irrit. 2, H319
ACETATE LINALYLE	N° CAS: 115-95-7 N° CE: 204-116-4 N° REACH: 01-2119454789- 19-0001	2,95	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
DIHYDROMYRCENOL	N° CAS: 18479-58-8 N° CE: 242-362-4 N° REACH: 01-2119975588- 15-0000	2,85	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336
LIMONENE DROIT (+100)	N° CAS: 5989-27-5 N° CE: 227-813-5 N° Index: 601-096-00-2 N° REACH: 01-2119529223- 47-0007	2,553	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
SALICYLATE BENZYLE	N° CAS: 118-58-1 N° CE: 204-262-9 N° REACH: 01-2119969442-31	2,45	Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412 Skin Sens. 1B, H317
VERDOX	N° CAS: 88-41-5 N° CE: 201-828-7 N° REACH: 01-2119970713- 33-0005	1,5	Aquatic Chronic 2, H411
1-Carvone	N° CAS: 6485-40-1 N° CE: 229-352-5 N° Index: 606-148-00-8	0,52906	Skin Sens. 1B, H317
EUCALYPTOL	N° CAS: 470-82-6 N° CE: 207-431-5 N° REACH: 01-2119967772- 24-0006	0,5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319
METHYLIONONE GAMMA	N° CAS: 127-51-5 N° CE: 204-846-3 N° REACH: 01-2119471851- 35-0000	0,5	Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1B, H317
CYCLOHEXYL PROPIONATE ALLYLE	N° CAS: 2705-87-5 N° CE: 220-292-5 N° REACH: 01-2119976355- 27/	0,4	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
CITRONELLOL	N° CAS: 106-22-9 N° CE: 203-375-0 N° REACH: 01-2119453995- 23-0000	0,25	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317
CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE	N° CAS: 84929-31-7 N° CE: 284-515-8 N° REACH: 01-2119495512- 35/	0,2	Aquatic Chronic 2, H411 Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
SALICYLATE AMYLE	N° CAS: 2050-08-0 N° CE: 218-080-2 N° REACH: 01-2119969444- 27-XXXX	0,15	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE	N° CAS: 101-86-0 N° CE: 202-983-3 N° REACH: 01-2119533092-50	0,15	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1B, H317
(S)-p-mentha-1,8-diène; l-limonène	N° CAS: 5989-54-8 N° CE: 227-815-6 N° Index: 601-029-00-7	0,10272	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
POIVRE NOIR ESSENCE	N° CAS: 84929-41-9 N° CE: 284-524-7, 616-894-6	0,1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411 Asp. Tox. 1, H304 Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
MELONAL	N° CAS: 106-72-9 N° CE: 203-427-2 N° REACH: 01-2120270305-62	0,1	Skin Sens. 1B, H317
DAMASCONE ALPHA	N° CAS: 24720-09-0 N° CE: 246-430-4	0,1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1B, H317
SALICYLATE HEXYLE	N° CAS: 6259-76-3 N° CE: 228-408-6 N° REACH: 01-2119638275- 36-XXXX	0,1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 Skin Sens. 1B, H317
GALAXOLIDE	N° CAS: 1222-05-5 N° CE: 214-946-9 N° Index: 603-212-00-7	0,1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
COUMARINE	N° CAS: 91-64-5 N° CE: 202-086-7 N° REACH: 01-2119943756-26	0,1	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Sens. 1B, H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de

malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.

30/10/2024 (Date d'émission) FR (français) 4/14

Fiche de Données de Sécurité

 $conformément \ au \ règlement \ (CE) \ n^{\circ} \ 1907/2006 \ (REACH) \ modifi\'e \ par \ le \ r\`eglement \ (UE) \ 2020/878 \ (REACH) \ modifi\'e \ par \ le \ règlement \ (UE) \ 2020/878 \ (REACH) \ modifi\'e \ par \ le \ règlement \ (UE) \ 2020/878 \ (REACH) \ modifi\'e \ par \ le \ règlement \ (UE) \ 2020/878 \ (REACH) \ modifi\'e \ par \ le \ règlement \ (UE) \ 2020/878 \ (REACH) \ modifi\'e \ par \ le \ règlement \ (UE) \ 2020/878 \ (REACH) \ modifi\'e \ par \ le \ règlement \ (UE) \ 2020/878 \ (REACH) \ modifi\'e \ par \ le \ règlement \ (REACH) \ modifi\'e \ par \ règlement \ (REACH) \ modifi\'e \$

Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau/.... Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas

d'irritation cutanée: Consulter un médecin. Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette). En cas d'irritation ou d'éruption

cutanée:

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la

victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation

oculaire persiste: Consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du

combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre

l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection

respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que

l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres

matières.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

 $\label{eq:precautions} Pr\'{e} cautions \`{a} \ prendre \ pour \ une \ manipulation \ sans$

danger

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de

travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

: Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart

des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Durée de stockage maximale : 12 mois

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 (REACH) (REACH

Protection des mains:

Porter des gants de protection.

8.2.2.3. Protection respiratoire

Protection respiratoire:

Porter un masque approprié

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur : Incolore. Odeur : Floral. Frais. Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion : Pas disponible Point de congélation : Pas disponible Point d'ébullition : Pas disponible Inflammabilité : Ininflammable. Limites d'explosivité : Pas disponible Limite inférieure d'explosion : Pas disponible Limite supérieure d'explosion : Pas disponible Point d'éclair : 90 °C

Température d'auto-inflammation : Pas disponible

Température de décomposition : Pas disponible pH : Pas disponible Viscosité, cinématique : Pas disponible Solubilité : Alcool.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible
Pression de vapeur : Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible
Masse volumique : Pas disponible
Densité relative : 0,927 (0,922 – 0,932)
Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible
Caractéristiques d'une particule : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Indice de réfraction : 1,455 (1,45 – 1,465)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Non établi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

EUCALYPTOL	(470-82-6)
LUCALIFIUL	14/0-04-01

DL50 orale 2480 mg/kg de poids corporel

DIHYDROMYRCENOL (18479-58-8)

DL50 orale 3020 mg/kg

LINALOL (78-70-6)

DL50 orale 2790 mg/kg

VERDOX (88-41-5)

DL50 orale 4600 mg/kg

CITRONELLOL (106-22-9)

DL50 orale 3450 mg/kg de poids corporel

DL50 voie cutanée 2650 mg/kg de poids corporel

DAMASCONE ALPHA (24720-09-0)

DL50 orale 1670 mg/kg de poids corporel

DL50 voie cutanée 2900 mg/kg de poids corporel

SALICYLATE AMYLE (2050-08-0)

DL50 orale 2000 mg/kg de poids corporel

ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE (101-86-0)

DL50 orale 3100 mg/kg de poids corporel

SALICYLATE BENZYLE (118-58-1)

DL50 orale 2200 mg/kg de poids corporel

CYCLOHEXYL PROPIONATE ALLYLE (2705-87-5)

DL50 orale 380 mg/kg de poids corporel

DL50 voie cutanée 1600 mg/kg de poids corporel

l-Carvone (6485-40-1)

DL50 orale 2500 mg/kg de poids corporel
DL50 voie cutanée 3800 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

DIHYDROMYRCENOL (18479-58-8)

(STOT) (exposition unique)

: Non classé

Indications complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) Indications complémentaires Danger par aspiration Indications complémentaires LIMONENE DROIT (+100) (5989-27-5) Viscosité, cinématique Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis LIMONENE DROIT (+100) (5989-27-5) Viscosité, cinématique 1,3 mm²/s

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme : Non classé

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Eucalyptus mint & rain		
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.	
POIVRE NOIR ESSENCE84929-41-9		
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.	
CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31	-7	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.	
LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5		
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.	
DIHYDROMYRCENOL18479-58-8		
Persistance et dégradabilité	Non établi.	

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Persistance et dégradabilité ACFITATE LINAILYE I 15-95-7 Persistance et dégradabilité Non établi. METIFYLIONOUS GAMMA127-51-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE ANYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE ANYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SO ESUPER-5446-57-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE HEXYLE6259-76-3 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. GALAXOLIDE 1222-05-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ALDEHDE HEXYL CINAINQUE 101-86-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ALDEHDE HEXYL CINAINQUE 101-86-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE 110-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE 110-58-1 Persistance et dégradabilité Non établi. CUTRON ESSENCE 8492-9-1-9 Poutentiel de bioaccumulation Non établi. DIHUNDNONYE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage «catanol/eau (log Pouv) A pout établi. DIHUNDNONYE BROIT (-100)5989-27-5 Coefficient de partage «catanol/eau (log Pouv) Non établi. LINAILOURS-70-6 Potentiel de bioaccumulation Non établi.	LINALOL78-70-6	
Persistance et dégradabilité Non établi. FLOROZAG3500-71-0 Persistance et dégradabilité Non établi. METHYLIONONE GAMMA127-51-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SO E SUPERS-4464-57-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE HEXYLE6259-76-3 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. GALAXOLIDE1222-05-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE101-86-0 Persistance et dégradabilité Non établi. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE 118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE 118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE 118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE 118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE 118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE 118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE 118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE 118-58-1 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE 118-58-1 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE	Persistance et dégradabilité	Non établi.
FLOROZAGASOS-07-1-0 Persistance et dégradabilité Non établi. METHYLIONONE GAMMA127-51-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLEZOS-08-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SO E SUPERS4464-57-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE HEXYLEO259-76-3 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. GALAXOLIDE1222-05-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE101-86-0 Persistance et dégradabilité Non établi. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ALICYLATE BENZYLE118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 2.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & raîn Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/enu [Log Pow) 4-57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/enu [Log Pow) 4-57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/enu [Log Pow) 4-57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/enu [Log Pow) 4-57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/enu [Log Pow) 4-57 Potentiel de bioaccumulation Non établi.	ACETATE LINALYLE115-95-7	
Persistance et dégradabilité Non établi. METHYLIONONE GAMMA127-51-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ISO E SUPERE54464-57-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE HEXYLE6259-76-3 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. GALANOLIDE1222-05-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE101-86-0 Persistance et dégradabilité Non établi. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 2.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCEB HULE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4.57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE PROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4.57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE PROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4.57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE PROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4.57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMOLOL78-70-6	Persistance et dégradabilité	Non établi.
METHYLIONONE GAMMA127-51-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ISO E SUPER54464-57-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE HEXYLE6259-76-3 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. GALAXOLIDE1222-05-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE101-86-0 Persistance et dégradabilité Non étabil. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non étabil. POIVER NOIR ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non étabil. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4.57 Potentiel de bioaccumulation Non étabil. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4.57 Potentiel de bioaccumulation Non étabil. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4.57 Potentiel de bioaccumulation Non étabil. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4.57 Potentiel de bioaccumulation Non étabil. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4.57 Potentiel de bioaccumulation Non étabil.	FLOROZA63500-71-0	
Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE AMYLE 2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ISO E SUPER 54464-57-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE HEXYLE 6259-76-3 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. GALAXOLIDE 1222-05-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE 101-86-0 Persistance et dégradabilité Non étabil. COUMARINE 91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE 118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 3. ALICYLATE BENZYLE 118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Pouver NOIR ESSENCE 84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non étabil. CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE 84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non étabil. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4.57 Potentiel de bioaccumulation Non étabil. DHYDROMYRCENOL 18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non étabil.	Persistance et dégradabilité	Non établi.
SALICYLATE AMYLE 2050-08-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ISO E SUPER54464-57-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE HEXYLE 6259-76-3 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. GALAXOLIDE 1222-05-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE 101-86-0 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. COUMARINE 91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE 118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non étabil. POIVRE NOIR ESSENCE 4929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non étabil. CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE 4929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non étabil. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4.57 Potentiel de bioaccumulation Non étabil. DHYDROMYRCENOL 18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non étabil.	METHYLIONONE GAMMA127-51-5	
Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ISO E SUPER54464-57-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE HEXYLE6259-76-3 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. GALAXOLIDE1222-05-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE101-86-0 Persistance et dégradabilité Non établi. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4,57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMALOL78-70-6	Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
ISO E SUPERS4464-57-2 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE HEXYLE6259-76-3 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. GALAXOLIDE1222-05-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE101-86-0 Persistance et dégradabilité Non établi. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non établi. CTTRON ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/cau (Log Pow) 4.57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMALOL78-70-6	SALICYLATE AMYLE2050-08-0	
Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE HEXYLEG259-76-3 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. GALAXOLIDE1222-05-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE101-86-0 Persistance et dégradabilité Non établi. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) A.57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
SALICYLATE HEXYLE6259-76-3 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. GALAXOLIDE1222-05-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE101-86-0 Persistance et dégradabilité Non établi. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non établi. POIVRE NOIR ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4.57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	ISO E SUPER54464-57-2	
Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. GALAXOLIDE1222-05-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE101-86-0 Persistance et dégradabilité Non établi. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non établi. POIVRE NOIR ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4,57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
CALAXOLIDE1222-05-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE101-86-0 Persistance et dégradabilité Non établi. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non établi. POIVRE NOIR ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4,57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	SALICYLATE HEXYLE6259-76-3	
Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE101-86-0 Persistance et dégradabilité Non établi. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non établi. POIVRE NOIR ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4.57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE101-86-0 Persistance et dégradabilité Non établi. COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non établi. POIVRE NOIR ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4,57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	GALAXOLIDE1222-05-5	
Persistance et dégradabilité COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non établi. POIVRE NOIR ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4,57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
COUMARINE91-64-5 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non établi. POIVRE NOIR ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4,57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE101-86-0	
Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. SALICYLATE BENZYLE118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non établi. POIVRE NOIR ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) A,57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	Persistance et dégradabilité	Non établi.
SALICYLATE BENZYLE118-58-1 Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non établi. POIVRE NOIR ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	COUMARINE91-64-5	
Persistance et dégradabilité Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non établi. POIVRE NOIR ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4,57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
12.3. Potentiel de bioaccumulation Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non établi. POIVRE NOIR ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4,57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	SALICYLATE BENZYLE118-58-1	
Eucalyptus mint & rain Potentiel de bioaccumulation Non établi. POIVRE NOIR ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4,57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
Potentiel de bioaccumulation Non établi. POIVRE NOIR ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4,57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	12.3. Potentiel de bioaccumulation	
POIVRE NOIR ESSENCE84929-41-9 Potentiel de bioaccumulation Non établi. CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4,57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	Eucalyptus mint & rain	
Potentiel de bioaccumulation CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31-7 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4,57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	POIVRE NOIR ESSENCE84929-41-9	
Potentiel de bioaccumulation LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4,57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5 Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4,57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE84929-31	-7
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) 4,57 Potentiel de bioaccumulation Non établi. DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Potentiel de bioaccumulation DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	LIMONENE DROIT (+100)5989-27-5	
DIHYDROMYRCENOL18479-58-8 Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	4,57
Potentiel de bioaccumulation Non établi. LINALOL78-70-6	Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
LINALOL78-70-6	DIHYDROMYRCENOL18479-58-8	
	Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Potentiel de bioaccumulation Non établi.	LINALOL78-70-6	
	Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ACETATE LINALYLE115-95-7	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
FLOROZA63500-71-0	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
METHYLIONONE GAMMA127-51-5	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
SALICYLATE AMYLE2050-08-0	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
ISO E SUPER54464-57-2	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
SALICYLATE HEXYLE6259-76-3	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
GALAXOLIDE1222-05-5	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
ALDEHYDE HEXYL CINNAMIQUE101-86-0	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
COUMARINE91-64-5	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
SALICYLATE BENZYLE118-58-1	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
12.4 Mobilitá dans la sal	

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage

: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Informations sur les déchets écologiques

: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

 N° ONU (ADR) : Non réglementé

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR): Non réglementéDésignation officielle de transport (IMDG): Non réglementéDésignation officielle de transport (IATA): Non réglementéDésignation officielle de transport (ADN): Non réglementéDésignation officielle de transport (RID): Non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non réglementé

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non réglementé

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé
Groupe d'emballage (ADN) : Non réglementé
Groupe d'emballage (RID) : Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Non réglementé

Transport ferroviaire

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Restrictions professionnelles : Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des mères actives (MuSchG).

Respecter les limitations conformément à la Loi sur la protection des jeunes au travail

(JArbSchG).

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 2, Significativement dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : POIVRE NOIR ESSENCE,CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE sont listés

SZW-lijst van mutagene stoffen : POIVRE NOIR ESSENCE,CITRON ESSENCE HUILE ESSENTIELLE sont listés

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Classe de danger d'incendie : Classe III-1 Unité de stockage : 50 litre

Remarques concernant la classification : Inflammable d'après le ministère de la Justice danois; Les lignes directrices de gestion des

situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact

direct avec celui-ci

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données

: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1	
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3	
H226	Liquide et vapeurs inflammables.	
H302	Nocif en cas d'ingestion.	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
H312	Nocif par contact cutané.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Н336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1	
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.